

JE PREPARE MA VISITE AU SALON INFOSUP

Le samedi 13 janvier 2024, le [salon INFOSUP](#) est ouvert à tous de 9h à 17h.

Il est important de la préparer pour être plus efficace. Pour cela, vous devez détecter vos besoins d'informations pour prioriser les exposants que vous souhaitez interroger. Bonnes préparation et visite !

Les outils pour m'aider

- [Lycée-Avenirs ONISEP](#)
- [Les principales filières d'études supérieures](#)
- [Les principaux domaines de formation](#)
- [Ma première année en ...](#)
- [Les MOOC](#)
- [Le quiz « Quelles études après le Bac »](#)
- [L'étudiant](#)

Les conférences

Elles peuvent être un bon moyen pour vous informer. A découvrir sur le [site INFOSUP](#)

Je note les conférences que j'ai visionnées ainsi que mes remarques.

Les diplômes que je souhaite découvrir à INFOSUP

Je note les formations que je souhaite découvrir à INFOSUP

Je découvre la [liste des exposants](#) et je note les formations et je repère où il se situe

Nom de la formation	Numéro du stand

JE PREPARE MA VISITE AU SALON INFOSUP

Les questions à poser

- Matières enseignées, stages, évaluations, validations
- Profil des élèves, mode d'entrée dans la formation
- Diplômes délivrés, durée d'études, international
- Débouchés, métiers, insertion professionnelle
- Coût des études, rémunération, statut de l'élève

ÉCOLES ET DIPLÔMES

LES ÉCOLES PRIVÉES

Ecole privée sous contrat (avec l'Etat) - L'État rémunère les enseignants et les collectivités publiques financent le fonctionnement comme pour les établissements publics. Le contrôle de l'Etat est important.

Ecole privée reconnue par l'Etat - Le contenu des études et la formation des enseignants sont contrôlés par l'Etat. L'entrée dans une telle école permet de percevoir des bourses d'enseignement.

Ecole consulaire - Certaines écoles sont reconnues par les professionnels, par exemple les écoles des Chambres de commerce et d'industrie.

Ecole privée sous contrôle de l'Etat - L'hygiène et la sécurité des locaux ont été vérifiées, pas plus.

Ecole privée autorisée - L'école autorisée a le droit d'ouvrir, c'est tout.

LES DIPLÔMES

Diplôme d'Etat - Il est délivré par un ministère et reconnu partout. Par exemple : BTS, DUT, licence, Diplôme d'Etat (DE) d'infirmier...

Diplôme visé par l'Etat - C'est un gage de qualité. Après une période probatoire de 3 à 5 ans, les écoles reconnues (*voir ci-contre*) peuvent demander le visa de l'Etat qui examine les programmes, l'équipe enseignante, les critères de sélection, les modalités d'examen, la constitution des jurys.

Diplôme d'ingénieur - Le titre d'ingénieur est protégé par la loi. L'école doit être autorisée par la Commission du titre d'ingénieur (CTI) à délivrer le diplôme.

Attestation, diplôme ou certificat d'école - Aucune valeur n'est reconnue officiellement par l'Etat.

Titre inscrit au RNCP - Certains établissements demandent et obtiennent l'inscription de leur titre (ou certificat d'école) au Répertoire national des certifications professionnelles. Le RNCP classe les titres sur une échelle de niveaux de sortie de formation, suite à l'examen d'un dossier qui précise l'insertion professionnelle des étudiants. Le niveau 3 correspond à bac + 2, le niveau 2 à bac + 3 ou bac + 4, le niveau 1 à bac + 5.

Infos sur www.cncp.gouv.fr